



Conseil régional

**Rapport pour le conseil régional
DÉCEMBRE 2019**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ANNEXE 12 : ACTION SOCIALE, SANTÉ ET FAMILLE
(PROJET DE BUDGET 2020)**

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>ANNEXE AU RAPPORT</u>	4
<u>Annexe 12 : Action sociale, santé et famille</u>	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-dessous

- l'Annexe 12 : Action sociale, santé et famille (Projet de budget 2020)

Telle que mise en ligne sur le [portail des élus](#)

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE AU RAPPORT

Annexe 12 : Action sociale, santé et famille

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2020

ACTION SOCIALE, SANTÉ ET FAMILLE

INVESTISSEMENT

Chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage

13 - Formations sanitaires et sociales

Chapitre 904 - Santé et action sociale

41 - Santé

42 - Action sociale

FONCTIONNEMENT

Chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

13 - Formations sanitaires et sociales

Chapitre 934 - Santé et Action sociale

40 - Services communs

41 - Santé

42 - Action sociale

ANNEXE 12

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020	5
1 ^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2020	10
INVESTISSEMENT.....	11
FONCTIONNEMENT.....	19
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	32
2 ^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019	37
INVESTISSEMENT.....	38
FONCTIONNEMENT.....	47

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

Dans le secteur des formations sanitaires et sociales (FSS), la mise en œuvre du schéma se poursuit dans le respect des trois enjeux que la Région s'est fixés : optimiser la gestion des ressources, développer la qualité et soutenir les innovations. Ces enjeux sont repris dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les établissements financés.

Encore une fois, alors que les objectifs sont ambitieux, l'exécution budgétaire 2019 est maîtrisée. Le budget 2020 s'inscrit dans cette droite ligne tout en assurant que la Région joue son rôle sur les territoires et en soutien aux étudiants.

La question de l'attractivité des métiers et des formations est centrale pour répondre aux besoins en emploi des territoires.

L'année 2019 s'est ouverte sur un constat alarmant. D'une part, le secteur fait face à une pénurie de personnel et des conditions de travail difficiles, tout particulièrement dans le secteur du grand âge et, d'autre part, de nombreuses formations, y compris infirmier, peinaient à remplir faute d'une attractivité suffisante. Si la Région doit assurer le lien formation-emploi, elle ne dispose pas de tous les leviers pour agir sur la formation et ne peut pas agir directement sur l'emploi.

En 2020, au-delà des financements régionaux et du partenariat avec Pôle emploi qui se poursuit, des crédits supplémentaires vont être mobilisés dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour faciliter l'entrée en formation aide-soignant et auxiliaire de puériculture de personnes éloignées de l'emploi. Il est proposé que le programme de qualification par la formation continue soit doté d'une enveloppe de **5,618 M€**. Sur ces métiers qui connaissent une forte pénurie, l'enjeu est en effet d'attirer des candidats vers les formations et de les accompagner vers l'emploi et de les y maintenir.

Afin de faire des propositions concrètes pour rendre ces formations et ces métiers plus attractifs, la Région a lancé un groupe de travail *ad hoc* coordonné avec le plan d'actions construit par l'Agence régionale de Santé (ARS) avec les fédérations hospitalières, l'AP-HP et les employeurs du secteur médico-social. La Région étant compétente sur l'orientation dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation et la formation et l'ARS étant compétente sur les questions d'emploi, cette complémentarité des approches a pour objectif de trouver avec tous les partenaires des pistes d'action pour donner envie aux personnes de s'engager dans ces métiers et ainsi de résorber la pénurie de professionnels.

Alors que certaines formations supérieures comme assistant de service social et même infirmier étaient touchées par cette baisse d'attractivité, leur intégration dans Parcoursup allant de pair avec la suppression du concours a donné un nouvel élan à ces formations pour les bacheliers mais aussi pour les personnes en reconversion. La formation infirmier est devenue la 1^{ère} formation choisie dans Parcoursup et, fait notable, à cette rentrée, que ce soit dans le sanitaire ou dans le social, les centres de formation sont remplis. Dans ce contexte nouveau, la question de l'attractivité doit être recentrée sur les formations des 1^{ers} niveaux de qualification en lien avec la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Il est clair aussi que, pour la Région, cet accroissement du nombre d'étudiants aura un impact sur le nombre de boursiers et sur les besoins de financement des centres de formation, alors même que l'accroissement des dépenses de fonctionnement est fortement limité du fait de la norme appliquée par l'Etat.

La révision de la carte des formations se heurte toujours au problème de l'immobilier.

La révision de la carte des formations en travail social suite à quatre appels à projets est quasiment achevée, dans le souci du respect de l'équilibre territorial tout en s'assurant de la soutenabilité financière et de la qualité des organismes dispensant les formations. Néanmoins, il convient de souligner que de nombreux centres de formation en travail social connaissent de grandes difficultés financières. Afin de retrouver un équilibre durable, ils sont amenés à se transformer et se restructurer pour assurer une continuité de leur activité de formation initiale mais aussi de formation continue

laquelle constitue souvent le difficile point d'équilibre. Une enveloppe de **35,793 M€** est proposée pour le financement des établissements de formation en travail social.

Dans le sanitaire, le financement du fonctionnement des instituts de formation sanitaire se poursuit dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020. Il est proposé d'inscrire **128,927 M€** de crédits au BP 2020. Par ailleurs, les enjeux de la carte des formations se confondent souvent avec des situations immobilières compliquées du fait de l'absence de compétence régionale sur l'investissement et de choix hospitaliers qui ne tiennent pas toujours compte des instituts de formation malgré les besoins en professionnels dans les services hospitaliers ou médico-sociaux.

Malgré la zone de flou juridique relative aux investissements dans les écoles et instituts de formation sanitaire, non éclaircie quinze ans après la décentralisation, la Région continue, sur la base du diagnostic des bâtiments du sanitaire qu'elle a diligenté en 2017, à intervenir sur les situations urgentes mettant en danger la situation des personnes. Il est proposé d'inscrire **0,250 M€** de crédits pour le fonds d'urgence. Néanmoins, l'état du parc immobilier francilien ne cesse au global de se dégrader et les difficultés de croître dans le quotidien des étudiants et des personnels. La Région a de nouveau interpellé l'État afin qu'il assume ses responsabilités dans ce domaine.

La Région soutient les étudiants et veille à leur donner accès aux nouvelles technologies pour enrichir leur formation.

Dans ce contexte difficile pour les étudiants au quotidien, la Région poursuit son engagement à leurs côtés, notamment auprès des boursiers dont le nombre augmente (plus de 9 000 bénéficiaires). Les bourses de tous les étudiants à tous les niveaux de formation ont été revalorisées à la rentrée de septembre 2019 et la Région en a demandé la compensation au ministère en charge de la santé. Le fonds régional d'aide sociale (FRAS) est pérennisé pour soutenir la formation des étudiants les plus en difficulté, qui n'ont pas accès aux bourses et concernent notamment des femmes seules avec enfants. L'action régionale touche tous les étudiants afin de leur faciliter la vie et améliorer leurs conditions d'étude tout en assurant qu'ils soient considérés et qu'ils aient les mêmes droits que tous les autres étudiants. Ainsi, une enveloppe de **29,083 M€** est proposée pour les bourses et de **0,400 M€** pour le FRAS. Par ailleurs, **2,388 M€** sont proposés pour le remboursement des indemnités de stages et des frais de transports des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

La politique de simulation engagée en 2019 sera poursuivie grâce au financement de projets interdisciplinaires (infirmiers – médecins) de simulation en santé rendus possibles grâce à la collaboration plus étroite entre instituts de formation et universités. Ces projets novateurs témoignent des avancées technologiques qu'il est important d'intégrer dans la formation afin de former les professionnels de demain et de la volonté de la Région de favoriser ces interactions entre formations tout en mutualisant les équipements.

L'accès à des équipements modernes et à des technologies de pointe constituent des leviers pour améliorer l'attractivité des formations. La Région poursuit son financement des équipements pour les établissements de formation. **2,980 M€** (dont **0,750 M€** pour la simulation en santé) sont proposés pour financer des projets portés par les centres de formation du sanitaire et du social.

Au total, le budget 2020 des formations sanitaires et sociales est proposé à **205,531 M€** en progression de **5,413 M€** par rapport à l'exécution 2019, soit +3 %. Ce budget répond aux objectifs ambitieux de la stratégie régionale des formations sanitaires et sociales et aux besoins en professionnels formés particulièrement forts sur ces secteurs dans tous les territoires.

Sur le secteur de la santé et de l'action sociale, avec l'approbation, en juillet 2018, de la délibération cadre « Région Ile-de-France, Région solidaire », l'exécutif régional a confirmé sa totale mobilisation pour lutter contre les fractures sociales et territoriales en Île-de-France et engager une politique innovante mobilisant tous les leviers pour permettre aux Franciliens d'être les acteurs de leur réussite. Cette délibération, feuille de route de la démarche « Région solidaire », a renforcé l'approche résolument transversale et décloisonnée des politiques régionales de solidarité, tournées vers les publics les plus fragiles, en particulier les femmes en difficulté, les jeunes et les personnes précaires. Cet engagement renforcé s'est concrétisé en 2019 tant dans le domaine des formations sanitaires et sociales, compétence de notre collectivité, que dans celui des compétences partagées dans les domaines de l'action sociale, de la famille, du handicap et de la santé. En 2020, conformément aux engagements pris par la Présidente, cette démarche sera encore amplifiée et de nouveaux champs d'

action mis en œuvre.

Le projet de budget pour 2020, en hausse, confirme en premier lieu l'engagement de la Région pour soutenir les territoires les plus défavorisés et isolés, qu'il s'agisse de la lutte contre les déserts médicaux, de l'accès aux dispositifs de prévention santé, du soutien aux familles, ou encore de la carte des formations sanitaires et sociales, dans la droite ligne du programme de ce mandat.

Ce projet de budget permet également d'amplifier l'action régionale en direction des publics les plus fragiles, en particulier les jeunes, les personnes vivant avec le VIH, les femmes en difficulté et les familles. Dans le cadre de la smart région, le développement de plateformes numériques, à l'instar de l'iPass-contrception, mais aussi du soutien à l'e-santé, qui a pris un nouvel essor en 2019, procède de la volonté d'accompagner et de répondre aux besoins d'un large public.

Prenant acte de l'évolution de la répartition des compétences des collectivités territoriales, ainsi que de la multiplicité des acteurs engagés dans l'action sociale, la santé, le handicap et la famille, la Région a adopté une démarche pragmatique et transversale pour, à partir d'états des lieux partagés, donner la priorité à la coordination des politiques publiques.

Ainsi, les modalités d'intervention régionale se fondent sur une analyse précise des besoins et, dans le cadre d'un dialogue avec les départements et l'Etat, la Région entend intervenir là où les autres échelons n'interviennent pas et entend jouer son rôle de coordination afin de renforcer l'efficacité de l'action publique. L'action régionale vise ainsi en matière de santé et d'action sociale, à intervenir en complément des autres échelons et surtout à créer les conditions favorables pour garantir aux Franciliens une région toujours plus solidaire, innovante et toujours à la recherche de solutions efficaces.

Le budget proposé pour 2020 est en hausse et permet ainsi de poursuivre des objectifs ambitieux, de lancer les actions nouvelles tant dans le champ des compétences obligatoires que dans celui des engagements pris vis-à-vis des Franciliens.

En matière de politique de santé et de solidarité.

- Garantir aux Franciliens, dans tous les territoires, l'accès à une médecine de proximité, soutenir sans relâche les professionnels de santé et développer la prévention santé des jeunes et des personnes vulnérables.

Le constat des disparités en matière d'accès à l'offre de soin en Île-de-France est partagé par l'ensemble des acteurs de la santé depuis plusieurs années. Depuis le début du mandat, la Région a ainsi développé une politique inédite, tant par son ampleur que par les moyens mobilisés, pour soutenir l'installation et le maintien des professionnels de santé au plus près des besoins de la population. Grâce à son action pragmatique, destinée à soutenir les professionnels de santé et à agir en pleine collaboration avec l'Etat et les représentants des professionnels de santé, la Région est aujourd'hui un interlocuteur majeur dans le champ de la santé.

Dans le cadre de cette politique, un dispositif volontariste de lutte contre les déserts médicaux a d'abord été approuvé en 2017. Puis un important volet permettant une politique en santé innovante et ambitieuse a été adopté en 2018 dans le cadre de la démarche « Région solidaire ». Cela s'est traduit en 2019 par un budget consacré à la santé en augmentation. Le budget 2020 qui vous est ici présenté confirme cet engagement et permettra, par les dotations qu'il propose, d'amplifier les actions déjà engagées à destination des professionnels de santé : aide à l'installation des médecins et à la création de structures collectives de soins, aide au maintien des professionnels dans les territoires franciliens par des actions visant à améliorer leurs conditions d'exercice (aide à l'acquisition d'équipement de sécurité, développement des projets de télémédecine, soutien à la mise en place d'outils de coordination, accompagnement psychologique des soignants, réservation de logements pour les personnels soignants des hôpitaux, etc).

Parallèlement à cet engagement aux côtés des collectivités territoriales et des professionnels de santé, la Région poursuivra en 2020 son action en matière de prévention santé, notamment à destination des jeunes et des publics les plus fragiles. Comme cela a été le cas au cours de ces deux dernières années, cette action se déclinera de différentes manières, à travers la mise en œuvre concrète des grandes orientations dégagées fin 2017 dans le cadre du Forum régional Prévention

Santé Jeunes : soutien à des actions sur les thématiques de l'hygiène de vie, de l'éducation à la vie affective et sexuelle, du bien-être et de la prévention des conduites addictives. Pour l'année 2020, une action spécifique sera également conduite sur la question du sommeil des jeunes en partenariat avec plusieurs experts, médecins et acteurs associatifs, avec pour objectif la mise en place d'une action de sensibilisation auprès des adolescents.

En outre, la Région poursuivra sa mobilisation sans faille en matière de lutte contre le VIH dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Pour une Île-de-France sans sida », en lien étroit avec les acteurs associatifs investis et reconnus sur ce sujet. Le soutien aux programmes de recherche sur les nouvelles thérapies et les prises en charges médicales comme le traitement préventif PrEP sera renforcé. La Région accélérera également son action en faveur du dépistage, en doublant le nombre d'autotests achetés avec 5 000 nouvelles unités pour 2020. Son action se développera aussi en partenariat avec les collectivités ultramarines, dans le cadre des conventions de partenariat renforcées signées en 2019 ainsi qu'à l'international pour le soutien à des projets de lutte contre la maladie dans des pays à fortes prévalences.

A ces actions initiées depuis maintenant plusieurs années s'ajoute désormais l'engagement de la Région auprès des personnes vulnérables (interventions en faveur de l'après-cancer et de l'accès aux soins palliatifs notamment) dans le cadre du nouveau dispositif « Région solidaire en santé » approuvé en mai 2019.

Parmi les actions majeures qui seront initiées en 2020, la Région a pour ambition, grâce à la mise en place d'un dispositif de Fonds régional de garantie immobilière, de faciliter l'accès à la propriété de personnes qui sont discriminées en raison d'antécédents médicaux liés à certaines pathologies et de ce fait se trouvent exclues de l'assurance emprunteur ou se voient imposer des surprimes d'assurance élevées.

Enfin, la Région poursuivra son soutien aux organismes associés qui interviennent dans le champ de la santé : Ile-de-France Prévention Santé Sida, l'Observatoire Régional de Santé (ORS) et le GIP transport sanitaire hospitalier d'Ile-de-France (TSHIF).

Pour servir cette ambition et mener à bien l'ensemble de ses actions dans le champ de la santé, la Région s'appuiera sur une dotation budgétaire de **5,165 M€** en autorisations d'engagement et de **10,050 M€** en autorisations de programme pour l'année 2020.

- Agir aux côtés des plus fragiles et soutenir l'action des familles.

Parmi les actions fortes de la deuxième partie du mandat régional se trouve le déploiement d'une Région Ile-de-France solidaire, dont la finalité est double : renforcer le service rendu aux Franciliens d'une part et lutter contre les fractures sociales et territoriales d'autre part. Pour atteindre ce double objectif, les politiques régionales qui relèvent de la démarche Région solidaire sont aujourd'hui conçues selon deux axes :

- positionner la Région « dans les interstices » en centrant son intervention, dans des champs de compétence non obligatoire, là où les autres acteurs publics n'interviennent pas et en initiant et soutenant des démarches innovantes ;
- ne plus appréhender la Région uniquement comme pourvoyeur de subventions mais avant tout, comme un acteur partenaire facilitateur, incubateur et de mise en réseau.

Pour ce faire, l'action régionale en matière de solidarités en 2020 s'articulera autour des priorités suivantes :

- la poursuite d'une action ciblée à destination des Franciliens les plus précaires. Ainsi, les femmes en difficulté feront l'objet d'un soutien marqué, à travers une politique d'accueil, de soutien et d'accompagnement adaptée aux besoins constatés sur le terrain, les personnes fragiles seront, cette année encore, au cœur des actions de la Région avec notamment un soutien à des solutions d'hébergement, à des projets socialement innovants ou encore avec l'aide annuelle attribuée par la Région au titre du plan Grand Froid. A ce titre, le projet de déploiement d'un réseau de maisons Région solidaire pour l'accueil et l'accompagnement des personnes sans-abris vivant et dormant dans le métro sera poursuivi et intensifié en 2020. 140 premières places ont pu être créées dès cet hiver et la mise en place de ces Maisons solidaires totalement innovantes se poursuivra en 2020.

- le renforcement des actions à destination des familles sera également à l'œuvre en 2020, avec le soutien à des solutions innovantes en termes de modes de garde, que ce soit dans les gares, les zones rurales ou encore au sein des quartiers populaires, avec la poursuite de l'aide au départ en vacances pour les plus démunis ou encore avec les actions d'aide aux enfants et à la parentalité ;

- le déploiement des partenariats avec les grands acteurs de la solidarité sera poursuivi et intensifié, à l'instar de ce qui a été initié en 2017 avec le réseau Emmaüs, en 2018 avec la Croix Rouge, et en 2019 avec le Secours Populaire français. Grâce à ces partenariats inédits par leur ampleur et par les actions engagées, la Région Ile-de-France est désormais un acteur majeur de solidarité, qui agit en parfaite symbiose avec les acteurs de terrain de la solidarité.

Pour 2020, un effort très soutenu est ainsi accordé aux publics les plus fragiles. Il se concrétise dans le budget 2020 par l'augmentation des budgets mobilisés puisque **8,300 M€** sont proposés en autorisations de programme et **3,556 M€** en autorisations d'engagement, dont une partie sera mutualisée, comme les années précédentes, avec les actions menées au titre du handicap.

- Une politique en faveur des personnes en situation de handicap volontariste, diversifiée et ambitieuse.

La prise en compte du handicap dans les politiques régionales procède d'une approche transversale visant à mobiliser tous les leviers régionaux pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap et leur famille. Son pilotage est assuré par le délégué spécial auprès de la Présidente et est soutenu par la délégation du handicap. Il permet d'identifier, d'articuler et de développer les actions sectorielles dans l'ensemble des politiques dont la Région a la charge. Répertorié dans l'Agenda 22, ce programme régional d'accessibilité universelle pour le handicap fait l'objet d'une révision annuelle. Il permet d'apprécier l'ampleur de l'engagement régional.

Pour le suivi de ces politiques et la définition des nouvelles, la Région s'appuie sur le nouveau Conseil consultatif du handicap désigné en 2016.

En complément de cette approche globale, gage de cohérence et d'efficacité, la Région mobilise des dotations spécifiques en investissement en faveur de projets innovants en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec une action particulièrement marquée en faveur des personnes atteinte de troubles autistiques ou de la maladie d'Alzheimer. En outre, le soutien aux huit Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), unique en France, est maintenu pour accompagner le financement des travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages. De nouvelles dispositions seront étudiées pour garantir l'optimisation de ce soutien.

Pour donner corps à cette politique ambitieuse, il est ainsi proposé en 2020 d'inscrire des financements spécifiques à hauteur de **6,900 M€** en autorisations de programme.

Les actions à destination des aidants seront quant à elles poursuivies. En 2020, la mobilisation en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sera poursuivie et amplifiée, de façon à lutter contre les barrières inacceptables que rencontrent les personnes en situation de handicap dans leur accès aux soins. Enfin, le maillage du territoire en termes de droits à l'accessibilité culturelle amorcé en 2019 se poursuivra de manière à couvrir l'ensemble du territoire francilien. Les dotations correspondantes se trouvent sur l'action "Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles".

Une dotation en fonctionnement de **0,015 M€** permettra également le fonctionnement de l'instance de concertation du Conseil consultatif du handicap (CCH) et de son partenariat élargi avec la Région de Bruxelles-Capitale.

1ère PARTIE :

LES PROPOSITIONS POUR 2020

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	3,800	3,230	4,000	2,898
13 - Formations sanitaires et sociales	3,800	3,230	4,000	2,898
Formations sanitaires	2,340	1,770	2,540	1,898
<i>HP13-001</i> Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire	1,590	1,520	1,790	1,398
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	0,750	0,250	0,750	0,500
Formations sociales	1,460	1,460	1,460	1,000
<i>HP13-002</i> Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	1,460	1,460	1,460	1,000
904 - Santé et action sociale	18,950	25,250	25,000	25,000
41 - Santé	5,750	10,050	3,995	7,250
Accès aux soins des publics spécifiques			0,095	0,050
<i>HP41-001</i> Accès aux soins des publics spécifiques			0,095	0,050
Renforcement de l'offre de soins	5,500	6,000	3,700	4,000
<i>HP41-002</i> Fonds régional de résorption des déserts médicaux	5,500	6,000	3,700	4,000
Soutien aux centres d'IVG	0,250	0,350	0,200	0,200
<i>HP41-008</i> Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG	0,250	0,350	0,200	0,200
Garantie immobilière solidaire		3,700		3,000
<i>HP41-009</i> Garantie immobilière solidaire		3,700		3,000
42 - Action sociale	13,200	15,200	21,005	17,750
Dispositif en faveur de la petite enfance	1,000	1,000	0,230	0,500
<i>HP42-001</i> Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance	1,000	1,000	0,130	0,400
Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées			0,100	0,100

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
Dispositif en faveur des personnes âgées <i>HP42-002</i>			3,825	1,850
Soutien à domicile des personnes âgées			0,300	0,200
Structures d'hébergement non médicalisées			0,200	0,150
Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer			3,325	1,500
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire <i>HP42-003</i>	5,300	7,300	7,600	5,500
Établissements et services pour femmes en difficulté	2,800	3,800	2,500	0,500
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri			3,400	1,000
Actions d'innovation sociale	2,500	3,500	1,700	4,000
Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap <i>HP42-004</i>	6,900	6,900	9,350	9,900
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap			3,000	3,000
Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap			2,000	1,600
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap			0,300	0,300
Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées			0,350	
Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap	6,900	6,900	3,700	5,000
TOTAL	22,750	28,480	29,000	27,898
HP	22,750	28,480	29,000	27,898

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage	2,898
Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales	2,898
204151 : Autres grpts de coll. et EPLE - Biens mob., mat. et études	0,049
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,284
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,482
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,114
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,969
CHAPITRE 904 - Santé et action sociale	25,000
Sous fonction 41 - Santé	7,250
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,050
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,650
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,200
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	2,350
2748 : Autres prêts	3,000
Sous fonction 42 - Action sociale	17,750
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,100
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,670
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	2,000
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,020
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,460
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	1,320
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	10,180
TOTAL	27,898

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Pour 2020, en autorisations de programme, le budget équipement est proposé à **0,770 M€** auquel s'ajoute un montant de **0,750 M€** supplémentaire ciblé pour le développement d'équipements de simulation, particulièrement dans le cadre de projets interdisciplinaires menés entre les étudiants infirmiers et les étudiants en médecine.

Le développement de la simulation en santé grâce aux technologies est inscrit dans le cadre de l'axe 3 du schéma régional des formations sanitaires et sociales. La politique régionale adoptée en mars 2019 permet de mettre en relation des instituts de formation, des universités, des hôpitaux, des étudiants en soins infirmiers et des médecins. Tout en recherchant la mutualisation des moyens, l'objectif de cette politique est de faire travailler les étudiants ensemble, en équipe pluridisciplinaire dès leurs études afin d'améliorer les pratiques, les gestes, les transmissions d'informations, la relation avec le patient soigné ...

Les crédits de paiement proposés s'élèvent à **1,398 M€**.

Action : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

Une enveloppe de **0,250 M€** est proposée en autorisations de programme au titre du fonds d'urgence lancé en 2016 pour les mises aux normes de sécurité afin que la Région puisse intervenir très rapidement sur les situations les plus urgentes mettant en danger la sécurité des personnes (ex sécurité incendie, état de vétusté avancée présentant des risques d'effondrement...) bien que cela ne relève pas de notre compétence.

Les crédits de paiement proposés s'élèvent à **0,500 M€**.

Programme : Formations sociales

Action : Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale

La Région intervient prioritairement pour cofinancer des projets de mise aux normes (incendie et accessibilité) et d'aménagement des locaux.

Pour le budget 2020, il est proposé de reconduire la dotation 2019 à hauteur de **1,460 M€** en autorisations de programme pour faire face aux situations d'urgence en matière d'investissement et d'équipement des écoles et instituts en travail social.

Les crédits de paiement proposés sont de **1,000 M€**.

904 - Santé et action sociale

41 - Santé

Programme : Accès aux soins des publics spécifiques

Action : Accès aux soins des publics spécifiques

Il n'est pas prévu de doter cette action en AP en 2020, l'action régionale en faveur de l'accès aux soins des publics spécifiques étant désormais regroupée dans d'autres dispositifs.

Une dotation de **0,050 M€** de crédits de paiement est prévue au titre des engagements passés.

Programme : Renforcement de l'offre de soins

Action : Fonds régional de résorption des déserts médicaux

La Région souhaite amplifier son action visant à résorber les déserts médicaux et encourager l'installation de professionnels médicaux et paramédicaux sur l'ensemble du territoire francilien en accordant une attention particulière à l'approche pluri-disciplinaire et à l'exercice coordonné. Pour ce faire, la création des maisons de santé pluri-professionnelle, de cabinets de groupe et des centres de santé sera poursuivie, afin de répondre à la diversité des besoins de nos territoires.

En outre, le soutien à des projets de télémédecine innovants, permettant de renforcer l'exercice des professionnels de santé installés et d'offrir à la population des soins basés sur la relation avec des professionnels de santé, sera poursuivi et amplifié sur le modèle des actions pilotes initiées cette année avec la communauté de communes du Provinois et la Ville de l'Hay les Roses.

En conséquence, une dotation de **6,000 M€** en autorisations de programme et de **4,000 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2020 sur cette action.

Programme : Soutien aux centres d'IVG

Action : Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG

L'engagement de la Région en faveur des droits des femmes, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, est une constante de l'action de l'exécutif régional. Cette action doit notamment permettre de poursuivre l'équipement d'unités fonctionnelles d'IVG dans le cadre du soutien aux centres de planification - contraception - IVG. La Région agit en effet concrètement en faveur du libre choix de toutes les femmes et soutient l'accès des Franciliennes aux structures d'IVG. L'effort budgétaire en faveur de cet engagement sera à nouveau amplifié cette année, avec une enveloppe en augmentation de + 0,100 M€ par rapport au BP 2019.

Ainsi, une dotation de **0,350 M€** en autorisations de programme et de **0,200 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2020.

Programme : Garantie immobilière solidaire

Action : Garantie immobilière solidaire

Dès l'exercice 2020, une mesure majeure sera mise en place pour faciliter l'accès à la propriété de personnes qui sont discriminées en raison d'antécédents médicaux liés à certaines pathologies et de ce fait se trouvent exclues de l'assurance emprunteur ou se voient imposer des surprimes d'assurance élevées. Cet engagement totalement inédit traduit la ferme volonté de la Région de donner les mêmes chances à tous les Franciliens, quelle que soit leur situation.

Pour ce faire, une dotation à hauteur de **3,700 M€** en autorisations de programme et de **3,000 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2020 sur cette action.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Dans un contexte démographique particulièrement dynamique en Île-de-France, la question du mode de garde des enfants avant l'âge de la scolarisation obligatoire est une problématique largement partagée par les Franciliens, d'autant que l'offre de garde du petit enfant est très inégalement répartie selon les territoires.

Face à ce constat, et dans l'objectif de soutenir des modes de garde innovants adaptés aux besoins des familles, aux enfants en situation de handicap ou aux familles ayant des horaires de travail très élargis, la Région poursuivra son engagement et se positionnera comme un acteur engagé, actif et solidaire, protecteur de la petite enfance et facilitateur des femmes souhaitant retourner à l'emploi.

La Région poursuivra ainsi son soutien à des projets permettant l'accueil et le développement des enfants de 0 à 4 ans non scolarisés, notamment dans les quartiers populaires, ou des enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans, ainsi que des projets favorisant la professionnalisation des personnels de la petite enfance et la parentalité.

En conséquence, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2020 une dotation de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **0,400 M€** en crédits de paiement sur cette action.

Action : Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées

Il n'est pas prévu de doter cette action en AP en 2020. Une dotation de **0,100 M€** est prévue en crédits de paiement afin d'honorer les engagements passés.

Programme : Dispositif en faveur des personnes âgées

Action : Soutien à domicile des personnes âgées

Il n'est pas prévu de doter cette action en AP en 2020. Une dotation de **0,200 M€** est inscrite en crédits de paiement au titre des engagements antérieurs.

Action : Structures d'hébergement non médicalisées

Il n'est pas prévu de doter cette action en AP en 2020. Une enveloppe de **0,150 M€** est proposée au budget 2020 en crédits de paiement afin de couvrir les engagements passés.

Action : Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer

Il n'est pas prévu de doter cette action en AP en 2020. Au titre des engagements antérieurs, il est prévu d'inscrire une dotation de **1,500 M€** en crédits de paiement.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

Les femmes et les problématiques qui les touchent constituent une priorité affirmée de la Région. Ainsi le soutien qui leur est apporté, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, est un axe fort des politiques sociales régionales.

La Région souhaite ainsi poursuivre son intervention dans le cadre de la protection des femmes en difficulté et de leurs enfants, notamment celles victimes de violences intrafamiliales. Par cette action, elle contribue au financement de projets de création, de restructuration et d'équipement de centres d'accueil et d'hébergement accueillant ces personnes vulnérables, de jour comme de nuit.

Aussi une dotation de **3,800 M€** est inscrite en autorisations de programme au budget 2020, soit une augmentation de + 1,000 M€ par rapport au BP 2019.

Une enveloppe de **0,500 M€** est proposée en crédits de paiement en 2020.

Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Il n'est pas prévu de doter cette action en AP en 2020. Une dotation de **1,000 M€** est prévue en crédits de paiement au titre des engagements pris antérieurement.

Action : Actions d'innovation sociale

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a permis d'amplifier l'engagement de la Région en faveur des plus démunis et de diversifier ses modes d'action, en l'adaptant à la diversité des besoins rencontrés sur le terrain. La démarche de Région solidaire se traduit ainsi dans sa mobilisation contre les inégalités et en faveur de la cohésion sociale et territoriale, afin de répondre aux besoins des Franciliens les plus en difficulté sur l'ensemble du territoire, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.

Pour déployer cette démarche de solidarité, la Région poursuivra son action en privilégiant trois axes d'intervention :

- le développement de l'innovation au bénéfice des plus fragiles ;
- le développement des partenariats stratégiques conclus avec les grands acteurs de la solidarité, initiés en 2017, et permettant à la Région de renforcer son impact, et d'agir au plus près des besoins, sur l'ensemble de la Région ;
- la poursuite de la structuration du réseau des Maisons Région Solidaire initié en 2019, maisons destinées à prendre soin des personnes sans-abris vivant dans le métro et à leur offrir répit, soins et réinsertion.

Pour ce faire, le budget 2020 poursuit son augmentation, avec une dotation proposée à **3,500 M€** en autorisations de programme et à **4,000 M€** en crédits de paiement.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap

Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

Suite à la création de la ligne "Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap", cette action n'est plus abondée en AP. Une dotation de **3,000 M€** est proposée en crédits de paiement au titre des engagements passés.

Action : Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

Suite à la création de la ligne "Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap", cette action n'est plus abondée en AP. Une dotation de **1,600 M€** est proposée en crédits de paiement pour honorer les engagements des années antérieures.

Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Suite à la création de la ligne "Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap", cette action n'est plus abondée en AP. Une dotation de **0,300 M€** est proposée en crédits de paiement afin de couvrir les engagements pris antérieurement.

Action : Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap

Cette nouvelle ligne résultant du regroupement des anciennes permettra de soutenir des projets innovants d'établissements et services médico-sociaux pour les enfants, les adultes et les personnes dépendantes de par leur vieillissement. Elle permettra également de soutenir les innovations sociales et de poursuivre la recherche et l'émergence de structures de pointe dans les questions de santé et de solidarité.

Une dotation de **6,900 M€** en autorisations de programme et de **5,000 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2020.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	200,310	202,301	200,310	202,301
11 - Formation professionnelle	3,574	5,618	3,574	5,618
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture <i>HP11-011</i>	3,574		3,574	
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	3,574		3,574	
113 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi		5,618		5,618
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture <i>HP113-011</i>		5,618		5,618
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture		5,618		5,618
13 - Formations sanitaires et sociales	196,736	196,683	196,736	196,683
Formations sanitaires	156,020	155,782	156,020	155,782
Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires <i>HP13-001</i>	23,848	24,467	23,848	24,467
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	129,838	128,927	129,838	128,927
Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute	2,334	2,388	2,334	2,388
Formations sociales	40,174	40,409	40,174	40,409
Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales <i>HP13-002</i>	4,604	4,616	4,604	4,616
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	35,570	35,793	35,570	35,793
Mesures diverses	0,142	0,092	0,142	0,092
Mesures diverses <i>HP13-003</i>	0,070	0,020	0,070	0,020
Mesures diverses <i>PR13-003</i>	0,072	0,072	0,072	0,072
Mesures diverses	0,142	0,092	0,142	0,092
Fonds régional d'aide sociale	0,400	0,400	0,400	0,400
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires <i>HP13-004</i>	0,200	0,200	0,200	0,200
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	0,200	0,200	0,200	0,200

PROJET DE BUDGET 2020
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
934 - Santé et Action sociale	9,001	8,736	9,001	8,736
40 - Services communs	0,705	0,685	0,705	0,685
Observatoires et organismes consultatifs	0,705	0,685	0,705	0,685
<i>HP40-004</i>				
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,015	0,015	0,015	0,015
Observatoire régional de la santé	0,690	0,670	0,690	0,670
41 - Santé	5,141	4,495	5,141	4,495
Prévention et éducation à la santé	4,941	4,295	4,941	4,295
<i>HP41-001</i>				
Ile-de-France Prévention Santé Sida	2,881	2,795	2,881	2,795
Prévention santé - Jeunes	0,450	0,500	0,450	0,500
Aide à la mutuelle des étudiants	0,740	0,100	0,740	0,100
Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins	0,420	0,300	0,420	0,300
Développement régional de l'e-santé	0,100	0,100	0,100	0,100
Région solidaire en santé	0,050	0,200	0,050	0,200
Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG	0,300	0,300	0,300	0,300
Transport aérien d'urgence	0,200	0,200	0,200	0,200
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,200	0,200	0,200	0,200
42 - Action sociale	3,155	3,556	3,155	3,556
Dispositif en faveur de la petite enfance		0,150		0,150
<i>HP42-001</i>				
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance		0,150		0,150
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	3,155	3,406	3,155	3,406
<i>HP42-003</i>				
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	3,155	3,406	3,155	3,406
TOTAL	209,311	211,037	209,311	211,037
HP	209,239	210,965	209,239	210,965
PR	0,072	0,072	0,072	0,072

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage	202,301
Sous fonction 11 - Formation professionnelle	5,618
Code fonctionnel 113 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	5,618
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	5,618
Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales	196,683
6228 : Divers	0,010
6513 : Bourses	29,483
65733 : Départements	0,963
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	2,377
65738 : Organismes publics divers	103,238
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	60,612
CHAPITRE 934 - Santé et Action sociale	8,736
Sous fonction 40 - Services communs	0,685
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,685
Sous fonction 41 - Santé	4,495
65733 : Départements	0,100
65738 : Organismes publics divers	0,200
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	4,195
Sous fonction 42 - Action sociale	3,556
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	3,556
TOTAL	211,037

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture

113 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi

Programme : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture

Action : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture

Ces financements au titre de la formation professionnelle continue sont consacrés aux formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture dans les centres de formation tels que les GRETA et les centres de formation privés, non financés par la subvention globale de fonctionnement.

L'aide régionale est versée aux instituts de formation afin d'assurer la gratuité de la formation pour les demandeurs d'emploi et de leur permettre d'accéder à ces métiers porteurs d'emploi mais qui sont peu attractifs et qui connaissent une réelle pénurie, notamment pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

Pôle emploi participe au financement du dispositif à hauteur de 1,500 M€.

Par ailleurs, depuis 2019, ces formations bénéficient également de dotations complémentaires du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) pour 1,544 M€ afin de financer 265 places supplémentaires et ainsi, de faciliter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et des personnes sans qualification.

Le financement régional est maintenu au même niveau.

Afin de poursuivre l'intervention régionale sur ces deux formations qui assurent une excellente insertion et d'assurer ainsi la mise en œuvre du service public régional de la formation, les crédits proposés au BP 2020 progressent de 12 % par rapport aux crédits affectés en 2019, soit **5,618 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires

Il est proposé d'inscrire **24,467 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au budget 2020 pour les bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires, soit + 2,054 M€ par rapport aux affectations 2019 (+ 9 %).

Tenant compte à la fois des augmentations d'effectifs sur les dernières années, la dotation 2020 prévoit une progression de + 5 % des effectifs d'étudiants boursiers (aux alentours de 400 étudiants) et de l'effet de la revalorisation des bourses décidée à la rentrée de septembre 2019. Sont également intégrés à cette dotation les crédits pour assurer le financement des bourses des étudiants ultra-marins bénéficiant du cumul avec LADOM.

En outre, ces crédits proposés permettront également le versement de l'aide au mérite pour les bacheliers ayant obtenu une mention très bien.

Afin d'anticiper une éventuelle revalorisation des bourses à la rentrée de septembre 2020, une enveloppe de 0,140 M€ est intégrée à la proposition globale.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire

Les **128,927 M€** proposés au budget 2020 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (soit + 1,193 M€ par rapport à la prévision d'affectation 2019) permettront de financer les dépenses de fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire (48 organismes sont financés), essentiellement constituées des frais de personnel, et de poursuivre le financement de la gratuité des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture.

Dans le cadre de sa compétence transférée par l'Etat (loi du 13 août 2004), la Région doit intervenir pour assurer l'équilibre des budgets de fonctionnement. Néanmoins, le cadre défini par la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 donne à la Région la possibilité de maîtriser l'évolution des dépenses, dans le cadre du dialogue de gestion annuel mené avec chaque institut.

Toutefois, il convient de noter qu'en l'absence de compétence régionale pour intervenir sur les bâtiments, les instituts sont souvent très vétustes. Les solutions apportées en réponse à ces situations sont diverses et prises par les centres hospitaliers sans toujours y associer la Région en amont. La Région a ainsi refusé plusieurs solutions de relogement des instituts dans le parc locatif privé. Toutefois, lorsqu'elle est saisie en amont, la Région a accepté à plusieurs reprises que la mobilisation des réserves des instituts de formation puisse servir au financement de travaux de rénovation pourvu que l'impact sur la subvention de fonctionnement reste limité, les dépenses de fonctionnement étant contraintes par la norme de dépense imposée par l'Etat à la Région.

Les évolutions de dépenses suivantes sont proposées :

- Évolution des charges et notamment de la masse salariale : 0,880 M€

Les personnels sont principalement des personnels de la fonction publique hospitalière. Tous les ans, les dépenses de personnel qui constituent environ 80 % des dépenses évoluent de façon mécanique en raison de l'ancienneté et de la progression des carrières des personnels. Pour autant, aucune augmentation n'est répercutée sans analyse des besoins de chaque centre, dans le cadre de la procédure contradictoire.

- Réforme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute : 0,160 M€

Suite à la réforme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, des financements complémentaires ont été accordés par la Région aux instituts de formation financés pour tenir compte de la montée en charge des promotions et notamment de l'année supplémentaire, la nouvelle 4^{ème} année. En 2020, il s'agit de mobiliser les derniers financements au bénéfice des instituts de formation. Cette dépense est compensée par l'Etat.

- Poursuite du financement des formations masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute dans des instituts publics : 0,153 M€.

Répondant aux préconisations du schéma régional des formations sanitaires et sociales, des places nouvelles ont été ouvertes pour les formations en masso-kinésithérapie et ergothérapie. Pour les formations dispensées dans des instituts publics - ENKRE à Saint-Maurice (94) et Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (78) -, la Région doit poursuivre le financement de la montée de charge des effectifs formés. A la rentrée 2019 et de façon non pérenne, 17 places ont également été autorisées pour accompagner l'expérimentation du dispositif PACES adaptée proposé dans les trois facultés de médecine parisiennes.

Action : Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute

Les dispositions réglementaires précisent que les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport qui sont versés par la Région suite à un transfert de compensation de l'Etat. La Région finance ces remboursements et une subvention est versée aux centres de formation qui assurent le remboursement des étudiants.

Pour l'année 2020, il est proposé de prendre en compte l'impact du financement pour les étudiants en 4^{ème} année en formation masseurs-kinésithérapeutes et d'ajouter l'impact de la poursuite des ouvertures de nouvelles places de formation d'ergothérapeute et de masseur-kinésithérapeute entre 2017 et 2019. Face à la pénurie criante de masseurs-kinésithérapeutes et dans une moindre mesure des autres professions de la rééducation, ces augmentations prévues dans le schéma régional ont permis d'augmenter l'offre de formation sur les territoires et, de façon transitoire en septembre 2019, d'accompagner le dispositif de PACES adaptée des trois facultés de médecine parisiennes.

Il est proposé d'inscrire **2,388 M€** au BP 2020 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement soit une hausse de 0,243 M€ par rapport aux affectations 2019 (soit + 11 %).

Programme : Formations sociales

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales

Il est proposé d'inscrire **4,616 M€** au budget 2020 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (+ 0,138 M€ par rapport à la prévision d'affectation 2019, soit + 3 %) pour tenir compte de la hausse des effectifs d'étudiants boursiers (environ 80 boursiers supplémentaires en 2020).

La dotation 2020 proposée permettra de financer les bourses en tenant compte à la fois d'une évolution des effectifs, notamment liée à l'effet de Parcoursup, de la revalorisation des bourses de septembre 2019 et du financement des étudiants boursiers ultra-marins bénéficiant de LADOM.

En outre, ces crédits proposés permettront également le versement de l'aide au mérite pour les bacheliers ayant obtenu une mention très bien.

Afin d'anticiper une éventuelle revalorisation des bourses à la rentrée de septembre 2020, une enveloppe de 0,030 M€ est intégrée à la proposition globale.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale

Il est proposé d'inscrire **35,793 M€** au budget 2020 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (+ 0,448 M€ par rapport à la prévision d'affectation 2019, soit + 1 %) pour couvrir les dépenses de fonctionnement des formations financées par la Région dans les centres de formation en travail social.

La Région verse une subvention globale de fonctionnement à 24 établissements de formation en travail social. Cadrée par la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020, elle est analysée lors d'un dialogue de gestion annuel afin de contrôler les évolutions des budgets.

En 2018 et 2019, la Région a, sans transfert de moyen supplémentaire, mis en œuvre une nouvelle compétence lui permettant de définir une nouvelle carte des formations sur la base des orientations du schéma régional. Quatre appels à projets différents ont été lancés, le dernier est encore en cours. L'offre de formation a été analysée selon trois critères : la qualité, l'équilibre territorial et la soutenabilité

financière. La nouvelle carte concerne toute l'offre de formation financée ou non par la Région. Les conventions d'objectifs et de moyens seront donc revues, tout en assurant l'achèvement des formations en cours.

Pour 2020, il est proposé de retenir les évolutions suivantes :

- Évolution des charges et notamment de la masse salariale : 0,335 M€

Ces crédits supplémentaires permettront de financer l'évolution des charges de personnel. Cet accompagnement sera modulé et ajusté en fonction des besoins de chaque centre présentés dans le cadre du dialogue de gestion annuel mené avec les centres de formation.

- Financement de la nouvelle carte des formations (fin des formations en cours et début des nouvelles) : 0,113 M€.

- L'entrée en vigueur de la nouvelle carte des formations est immédiate. En revanche, pour les années de transition la Région doit assurer le financement des formations déjà engagées pour le nombre de places définis précédemment. Pour l'année 2020, il y a un chevauchement entre ancienne carte et nouvelle carte dont l'impact a été évalué à 0,113 M€.

Programme : Mesures diverses

Action : Mesures diverses

- Convention logement d'urgence avec l'URHAJ :

Pour répondre à l'extrême tension pesant sur les logements d'urgence des étudiants, une convention est signée entre l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes et la Région pour le logement des apprentis et des étudiants des formations sanitaires et sociales. Pour faire vivre le partenariat, il est proposé de poursuivre le financement de la partie « Formations sanitaires et sociales » dans le cadre de la convention pour **0,010 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2020.

- Animation de la communauté des partenaires:

0,010 M€ sont proposés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2020 afin de participer au financement d'un événement pour les étudiants, à l'instar des Trophées des formations sanitaires et sociales organisé en octobre 2019, ou d'autres initiatives afin de valoriser les étudiants des formations sanitaires et sociales et leur engagement dans ces métiers. L'enveloppe proposée en 2020 est stable par rapport à 2019.

- Mission spécifique « Formations sanitaires et sociales » à Défi métiers

Afin de remplir les objectifs du schéma des formations sanitaires et sociales en termes de planification de l'offre de formation, la fonction d'observation est indispensable. Dans ce cadre, le partenariat avec Défi Métiers permet de poursuivre le travail engagé dans les études portant sur l'emploi et la formation du secteur. Il est proposé que la contribution du présent budget à cet objectif soit maintenue à **0,072 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour accompagner la mission spécifique liée aux formations sanitaires et sociales.

Programme : Fonds régional d'aide sociale

Ce dispositif permet d'attribuer une aide financière aux élèves et étudiants rencontrant des difficultés financières et non éligibles aux bourses (principalement des demandeurs d'emploi indemnisés).

Les deux actions relatives au FRAS sanitaire et social sont regroupées au sein d'un même programme pour s'adapter au mieux aux besoins des 200 bénéficiaires.

Il est proposé de poursuivre le financement de ce dispositif à hauteur de **0,400 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, répartis à égalité entre le sanitaire et le social (0,200 M€ proposé sur chaque ligne).

934 - Santé et Action sociale

40 - Services communs

Programme : Observatoires et organismes consultatifs

Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical

Le Conseil Consultatif du Handicap se réunit deux à trois fois dans l'année en fonction de l'actualité. Il se déplacera à Bruxelles en 2020.

Une dotation de **0,015 M€** en autorisations d'engagement et de **0,015 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2020.

Action : Observatoire régional de la santé

Département autonome de l'Institut Paris Région, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Ile-de-France, avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social.

Un nouveau programme d'études sera travaillé pour 2020, en lien avec l'ARS, et une nouvelle convention triennale sera approuvée, dans la continuité de la précédente convention triennale approuvée en juillet 2017 couvrant les années 2017, 2018 et 2019, afin de permettre à l'ORS de poursuivre les travaux engagés et d'envisager de nouvelles études à lancer ou les appuis à apporter sur les nouveaux dispositifs régionaux en santé.

Il est proposé sur cette action une dotation de **0,670 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2020.

41 - Santé

Programme : Prévention et éducation à la santé

Action : Ile-de-France Prévention Santé Sida

Les nouvelles orientations adoptées en 2016 en matière de prévention santé mobilisent de façon considérable Ile-de-France Prévention-Santé, organisme associé de la Région, qui s'est engagé à accompagner et à apporter une expertise sur les différents projets portés par la Région. L'objectif en 2020 est de diversifier les interventions, notamment en faveur de la sensibilisation sur l'endométriose et de poursuivre l'engagement en faveur de la santé des jeunes (notamment en continuant de participer de manière opérationnelle au plan de prévention santé jeunes), et de poursuivre l'engagement en faveur du plan « Pour une Ile-de-France sans sida ».

Une dotation de **2,795 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action en 2020.

Action : Prévention santé - Jeunes

Cette ligne, dont l'intitulé a été modifié au BP 2019 afin de répondre à la volonté d'intervenir plus largement en matière de prévention pour couvrir un plus grand nombre de besoins, tout en gardant une priorité en faveur des jeunes, continuera d'être très fortement mobilisée, à la fois sur le volet prévention santé jeunes et sur le volet lutte contre le VIH. En matière de prévention, de nouvelles actions seront engagées auprès des jeunes, notamment des actions de sensibilisation sur le sommeil.

Pour poursuivre la mise en œuvre des recommandations issues du rapport « Prévention santé des jeunes » en particulier sur la lutte contre les addictions ou la prévention du harcèlement scolaire, notamment grâce aux actions menées par Ile-de France Prévention Santé Sida, il est proposé d'augmenter le budget alloué.

Une dotation de **0,500 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action en 2020. Cette dotation est en augmentation de + 0,050 M€ par rapport au BP 2019.

Action : Aide à la mutuelle des étudiants

Le dispositif d'aide à l'acquisition d'une mutuelle mis en place par la Région afin d'accompagner les étudiants dans la couverture de leurs frais de santé a été fortement impacté par les mesures décidées par le Gouvernement tendant à supprimer la sécurité sociale étudiante. La suppression de ce régime étant conduite progressivement, des crédits seront affectés en 2020 afin d'accompagner au mieux les étudiants concernés.

Une dotation de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée en 2020 sur cette action.

Action : Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins

Une Région solidaire est une région attractive qui attire, fidélise et prend soin de ceux qui prennent soin des Franciliens.

Cette action consiste à renforcer l'attractivité des ressources humaines en santé avec la volonté d'intervenir plus largement en faveur des professionnels de santé : tant les jeunes professionnels qui veulent s'installer dans des territoires carencés, que les professionnels déjà en exercice. Grâce à ces dispositifs, une attention particulière est portée sur l'amélioration des conditions d'exercice et la qualité de vie au travail.

Dans un contexte de virage ambulatoire, de vieillissement de la population et de développement des maladies chroniques les professionnels en exercice libéral ou en établissements médico-sociaux sont fortement sollicités. En première ligne, ces professionnels font face à une dégradation de leurs conditions d'exercice et sont exposés aux risques psychosociaux. Ainsi, la Région entend prendre soin de ceux qui nous soignent.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de Région solidaire, de nouvelles actions ont été mises en place et seront poursuivies en 2020 avec et pour ces professionnels de santé. A ce titre, la

Région poursuivra la mise en œuvre opérationnelle du projet expérimental tendant à développer la coordination entre professionnels sur les territoires pour améliorer l'offre de soins aux Franciliens et réduire les fractures territoriales.

La Région poursuivra également son plan d'action pour accompagner les professionnels de santé en souffrance afin de prévenir les risques de surmenage et de suicide. Le partenariat conclu en 2018 avec l'association Soins aux Professionnels en Santé a d'ores et déjà permis de poursuivre la montée en charge de la plateforme téléphonique d'écoute et d'aide aux professionnels en santé mais également de sensibiliser 2 000 professionnels de la région grâce à des journées d'ateliers dynamiques et d'échanges.

Une dotation de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée en 2020 sur cette action.

Action : Développement régional de l'e-santé

La Région souhaite poursuivre le développement des outils numériques en matière de santé sur le territoire francilien, dans la mesure où ces outils permettent aujourd'hui d'accompagner les professionnels de santé dans leur exercice mais également de répondre à certains besoins des Franciliens. La Région Ile-de-France continuera donc d'apporter son soutien actif à des projets d'innovation en santé et veillera notamment à favoriser l'émergence de projets de télémédecine en lien étroit avec les territoires et les professionnels installés, afin d'apporter des solutions nouvelles dans la lutte contre la désertification médicale. Pour garantir le succès de ces opérations, la Région veille à soutenir les initiatives portées et déployées par les professionnels de santé.

Dans ce cadre, elle prendra en compte les besoins en investissement (au titre de la lutte contre les déserts médicaux) et en fonctionnement (au titre de la présente ligne) des porteurs de projets. Assurer une prise en charge des frais de fonctionnement est la garantie d'offrir aux acteurs du territoire les possibilités de tirer pleinement partie des équipements de télémédecine.

Une dotation de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action en 2020.

Action : Région solidaire en santé

Cette action, renommée au BP 2019, retient un intitulé plus conforme à la diversité des actions envisagées, notamment les nouveaux axes mis en avant dans le cadre de la démarche Région solidaire et l'axe Soutien aux grandes vulnérabilités du nouveau règlement d'intervention Région solidaire en santé approuvé en mai 2019.

La Région poursuit son investissement spécifique dans l'après-cancer. Si les champs du dépistage et du traitement sont pris en charge par l'État, le sujet de l'après-cancer reste insuffisamment traité et mobilisera à nouveau le soutien régional. Aussi la Région s'engage-t-elle dans des actions visant à accompagner les patients après leurs traitements afin de prendre en compte les conséquences physiques et psychosociales induites par la maladie et/ou ses traitements, et aider ainsi pleinement les malades à ouvrir une nouvelle page de leur vie.

En outre, la Région poursuit son engagement dans la lutte contre les maladies génétiques, dont la drépanocytose, particulièrement prégnantes en Île-de-France.

L'effort sera poursuivi en 2020 par une dotation, en augmentation par rapport au BP 2019, à hauteur de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action.

Action : Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG

La Région solidaire se veut inclusive et intervient aux côtés de toutes les femmes pour leur permettre de disposer librement de leur corps et les accompagner dans leurs choix.

A ce titre, la Région entend poursuivre son engagement en faveur de la prévention et de la sensibilisation dans le domaine de la sexualité, de la contraception et de la lutte contre les grossesses non désirées. L'objectif de la Région est d'accompagner ces femmes encore trop souvent isolées et de les aider à répondre aux difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Une dotation de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur

cette action en 2020.

Programme : Transport aérien d'urgence

Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France

Le soutien de la Région au profit du TSHIF sera maintenu en 2020.

Ainsi, une dotation de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Il s'agit de soutenir de manière spécifique et bien identifiée les actions en fonctionnement relevant du dispositif en faveur de la petite enfance approuvé dans le cadre du programme Région solidaire en 2018.

Ces actions visent à accompagner et renforcer les compétences des professionnels intervenant dans le secteur de la petite enfance, notamment les structures qui tendent à améliorer l'employabilité de ces professionnels et l'optimisation de leur insertion sur le marché du travail (relais d'assistants maternels ou relais d'assistants parentaux notamment).

Sont considérés comme prioritaires les actions de formation relatives à la prise en charge des enfants en situation de handicap et à la communication non-violente ou bienveillante.

Sont également éligibles les projets tendant à renforcer les compétences des familles et de l'entourage des enfants dans l'exercice de la parentalité et les projets, qui parallèlement à l'accueil des enfants, participent à créer un environnement favorable pour le retour à l'emploi des parents : acquisition des pré-requis socio-linguistiques, ateliers pour l'emploi, etc ...

Ainsi, une dotation de **0,150 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée en 2020.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

La politique de solidarité mise en place par la Région se concentre sur le soutien aux plus fragiles, notamment les familles en difficulté ou encore les jeunes. Ce fonds de solidarité, mis en place en 2016, permet la mise en œuvre de différents appels à projets thématiques annuels (aide au départ en vacances, soutien aux enfants en précarité et leur famille, soutien aux femmes en difficulté, soutien aux aidants) qui permettent de financer des actions à l'initiative d'associations qui œuvrent pour les Franciliens les plus précarisés.

Ce fonds permet aussi de déployer chaque année l'aide de la Région dans le cadre du plan Grand Froid, ainsi que des actions soutenues dans le cadre des partenariats avec les grands acteurs de la solidarité.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la délibération « Région solidaire » en juillet 2018, l'exécutif régional souhaite renforcer et élargir cet axe d'intervention en faveur des plus précaires. Aussi, en 2020, les premières actions mises en place en 2019 en lien avec la Croix Rouge pour l'accueil des sans-abris vivant dans le métro seront poursuivies, notamment pour permettre le fonctionnement de plusieurs maisons Région solidaire.

Sur le volet Handicap, les actions à destination des aidants seront également amplifiées, la Région ayant conduit en 2019 des actions saluées par les acteurs associatifs, notamment en faveur des aidants actifs. Une étude sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap permettra de mettre en œuvre des soutiens optimisés de la Région et de permettre ainsi une meilleure prise en compte des besoins de santé des personnes en situation de handicap.

En outre, le maillage du territoire en termes de droits à l'accessibilité culturelle amorcé en 2019 se poursuivra de manière à couvrir l'ensemble du territoire francilien.

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé d'inscrire une dotation, en augmentation par rapport au BP 2019, qui s'élève à **3,406 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2020.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
901 - Formation professionnelle et apprentissage						
13 - Formations sanitaires et sociales	6,453	3,230	2,898	3,068	2,588	1,129
Formations sanitaires	4,182	1,770	1,898	1,582	1,343	1,129
HP13-001 échéancier des CP sur AP antérieures à 2020 échéancier des CP sur AP 2020	4,182		1,898	1,051	0,812	0,421
Formations sociales	2,271	1,460	1,000	1,486	1,245	
HP13-002 échéancier des CP sur AP antérieures à 2020 échéancier des CP sur AP 2020	2,271		0,700 1,460	0,836 0,300	0,735 0,650	0,510
904 - Santé et action sociale						
41 - Santé	8,279	10,050	7,250	4,896	3,663	2,520
Accès aux soins des publics spécifiques	0,126		0,050	0,050	0,026	
HP41-001 échéancier des CP sur AP antérieures à 2020 échéancier des CP sur AP 2020	0,126		0,050	0,050	0,026	
Renforcement de l'offre de soins	7,650	6,000	4,000	4,014	3,267	2,369
HP41-002 échéancier des CP sur AP antérieures à 2020 échéancier des CP sur AP 2020	7,650		3,534 6,000	1,992 2,022	1,593 1,674	0,531 1,838
Soutien aux centres d'IVG	0,503	0,350	0,200	0,314	0,188	0,151
HP41-008 échéancier des CP sur AP antérieures à 2020 échéancier des CP sur AP 2020	0,503		0,191 0,350	0,154 0,160	0,116 0,072	0,042 0,109
Garantie immobilière solidaire			3,700	3,000	0,518	0,182
HP41-009 échéancier des CP sur AP antérieures à 2020 échéancier des CP sur AP 2020			3,700	3,000	0,518	0,182

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
42 - Action sociale	25,795	15,200	17,750	10,444	7,068	5,733
Dispositif en faveur de la petite enfance	1,046	1,000	0,500	0,567	0,477	0,502
HP42-001						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	1,046		0,405	0,300	0,183	0,158
échéancier des CP sur AP 2020		1,000	0,095	0,267	0,294	0,344
Dispositif en faveur des personnes âgées	3,148		1,850	0,630	0,473	0,195
HP42-002						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	3,148		1,850	0,630	0,473	0,195
échéancier des CP sur AP 2020						
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	12,891	7,300	5,500	6,522	4,501	3,668
HP42-003						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	12,891		5,184	4,355	2,613	0,739
échéancier des CP sur AP 2020		7,300	0,316	2,167	1,888	2,929
Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	8,710	6,900	9,900	2,725	1,617	1,368
HP42-004						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	8,710		7,128	1,000	0,582	
échéancier des CP sur AP 2020		6,900	2,772	1,725	1,035	1,368
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	40,527	28,480	27,898	18,408	13,319	9,382
Total des CP sur AP antérieures à 2020	40,527		20,940	10,368	7,133	2,086
Total des CP sur AP 2020		28,480	6,958	8,040	6,186	7,296

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
931 - Formation professionnelle et apprentissage						
11 - Formation professionnelle	2,937	5,618	5,618	2,937		
113 - Formation certifiante des personnes en Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	2,937	5,618	5,618	2,937		
HP13-011						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	2,937		2,358	0,579		
échéancier des CP sur AE 2020		5,618	3,260	2,358		
13 - Formations sanitaires et sociales	6,890	196,683	196,683	6,890		
Formations sanitaires	5,192	155,782	155,782	5,192		
HP13-001						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	5,192		3,187	2,005		
échéancier des CP sur AE 2020		155,782	152,595	3,187		
Formations sociales	1,308	40,409	40,409	1,308		
HP13-002						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	1,308		0,886	0,422		
échéancier des CP sur AE 2020		40,409	39,523	0,886		
Mesures diverses	0,358	0,092	0,092	0,358		
HP13-003						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,358		0,015	0,343		
échéancier des CP sur AE 2020		0,020	0,005	0,015		
PR13-003						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020		0,072	0,072			
échéancier des CP sur AE 2020						
Fonds régional d'aide sociale	0,032	0,400	0,400	0,032		
HP13-004						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,032		0,032			
échéancier des CP sur AE 2020		0,400	0,368	0,032		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
934 - Santé et Action sociale						
40 - Services communs	0,036	0,685	0,685	0,026	0,010	
Observatoires et organismes consultatifs	0,036	0,685	0,685	0,026	0,010	
HP40-004						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,036		0,010	0,016	0,010	
échéancier des CP sur AE 2020		0,685	0,675	0,010		
41 - Santé	2,168	4,495	4,495	1,702	0,466	
Prévention et éducation à la santé	2,168	4,295	4,295	1,702	0,466	
HP41-001						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	2,168		0,847	1,000	0,321	
échéancier des CP sur AE 2020		4,295	3,448	0,702	0,145	
Transport aérien d'urgence		0,200	0,200			
HP41-004						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020		0,200	0,200			
échéancier des CP sur AE 2020						
42 - Action sociale	3,731	3,556	3,556	2,985	0,746	
Dispositif en faveur de la petite enfance	0,125	0,150	0,150	0,085	0,040	
HP42-001						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,125		0,080	0,025	0,020	
échéancier des CP sur AE 2020		0,150	0,070	0,060	0,020	
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	3,606	3,406	3,406	2,900	0,706	
HP42-003						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	3,606		2,006	1,200	0,400	
échéancier des CP sur AE 2020		3,406	1,400	1,700	0,306	
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	15,762	211,037	211,037	14,540	1,222	
Total des CP sur AE antérieures à 2020	15,762		9,421	5,590	0,751	
Total des CP sur AE 2020		211,037	201,616	8,950	0,471	

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
901 - Formation professionnelle et apprentissage	3,800	2,448	4,000	1,950
13 - Formations sanitaires et sociales	3,800	2,448	4,000	1,950
Formations sanitaires	2,340	1,599	2,540	1,150
<i>HP13-001</i>				
Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire	1,590	1,336	1,790	0,750
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	0,750	0,263	0,750	0,400
Formations sociales	1,460	0,849	1,460	0,800
<i>HP13-002</i>				
Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	1,460	0,849	1,460	0,800
904 - Santé et action sociale	18,950	18,679	25,000	18,402
41 - Santé	5,750	5,337	3,995	4,791
Accès aux soins des publics spécifiques			0,095	0,070
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques			0,095	0,070
Renforcement de l'offre de soins	5,500	4,938	3,700	4,400
<i>HP41-002</i>				
Fonds régional de résorption des déserts médicaux	5,500	4,938	3,700	4,400
Soutien aux centres d'IVG	0,250	0,399	0,200	0,321
<i>HP41-008</i>				
Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG	0,250	0,399	0,200	0,321
42 - Action sociale	13,200	13,342	21,005	13,611
Dispositif en faveur de la petite enfance	1,000	1,043	0,230	0,600
<i>HP42-001</i>				
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance	1,000	1,043	0,130	0,500
Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées			0,100	0,100

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Dispositif en faveur des personnes âgées <i>HP42-002</i>			3,825	1,238
Soutien à domicile des personnes âgées			0,300	0,175
Structures d'hébergement non médicalisées			0,200	0,063
Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer			3,325	1,000
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire <i>HP42-003</i>	5,300	6,155	7,600	3,348
Établissements et services pour femmes en difficulté	2,800	0,363	2,500	0,310
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri		0,100	3,400	1,300
Gens du voyage				0,012
Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés				0,026
Actions d'innovation sociale	2,500	5,692	1,700	1,700
Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap <i>HP42-004</i>	6,900	6,144	9,350	8,425
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap			3,000	3,500
Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap			2,000	3,000
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap			0,300	0,400
Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées			0,350	0,125
Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap	6,900	6,144	3,700	1,400
TOTAL	22,750	21,127	29,000	20,352
HP	22,750	21,127	29,000	20,352

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

901 - Formation professionnelle et apprentissage

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

L'intervention régionale se limite au financement de projets d'équipement. En effet, les questions de la clarification de la compétence des Régions sur l'investissement dans les centres de formation paramédicaux et de l'absence de compensation financière demeurent. Or, les situations patrimoniales difficiles depuis plus de 15 ans deviennent insolubles, allant même jusqu'à interroger la pérennité de certains sites.

Le montant des subventions d'équipement proposées pour les centres de formation du sanitaire au titre de l'année 2019 s'est élevé à **1,336 M€** parmi lequel un montant de 0,500 M€ a été affecté pour la simulation en santé. Ces financements régionaux soutiennent la réalisation de projets de simulation interdisciplinaires entre étudiants infirmiers et étudiants en médecine. Les autres équipements concernent des équipements pédagogiques (tableaux interactifs, informatique) et de mobilier.

Un total de 0,070 M€ a été affecté pour le développement et les évolutions portant sur l'outil interrégional de gestion et de pilotage des centres et instituts de formation Solstiss.

En crédits de paiement il est prévu de consommer un montant de **0,750 M€**.

Action : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

Dans l'attente de la clarification de la compétence, la Région a pris l'initiative de réaliser un diagnostic du patrimoine dont les résultats ont été rendus début 2018. 59 sites de formation ont été visités, sur les 74 existants. Il ressort que 30 M€ de travaux sont nécessaires pour assurer les différentes mises aux normes, parmi lesquels 3 M€ sont urgents.

S'appuyant sur cet état des lieux, la Région a mobilisé le fonds d'urgence pour financer des travaux urgents pour la mise en sécurité des sites. Ainsi, au titre du fonds d'urgence, **0,263 M€** ont été affectés en 2019 sur la base des devis fournis par les centres de formation.

Il est prévu de consommer **0,400 M€** de crédits de paiement.

Programme : Formations sociales

Action : Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale

Des crédits à hauteur de **0,849 M€** ont été affectés en 2019 pour financer des travaux de mise aux normes et des équipements pour la modernisation des centres de formation en travail social, équipements informatiques et audiovisuels, logiciel de gestion...Le taux d'affectation est de 58 %.

La consommation prévisionnelle de crédits de paiement s'élève à **0,800 M€**.

904 - Santé et action sociale

41 - Santé

Programme : Accès aux soins des publics spécifiques

Action : Accès aux soins des publics spécifiques

Il n'y a eu aucune affectation sur cette ligne en 2019, non dotée en AP au BP.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,070 M€** sur cette action.

Programme : Renforcement de l'offre de soins

Action : Fonds régional de résorption des déserts médicaux

L'ensemble des actions entreprises par la Région Ile-de-France depuis 2016 prouve l'importance qu'attache l'exécutif régional à la résorption des déserts médicaux et à l'amélioration de l'offre de soins sur les territoires.

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a permis d'élargir les périmètres d'intervention, de simplifier et d'alléger les démarches en faveur des professionnels de santé. En 2019, la Région est allée plus loin en ouvrant son dispositif d'aide à la création des cabinets de groupe pour favoriser les nouvelles installations dans les territoires, notamment les communes de petite taille dans lesquelles il est souvent difficile d'attirer les médecins. Par ailleurs, la Région s'implique davantage dans les structures en soins non programmés (maison médicale de garde, permanence des soins ambulatoires etc.), ce qui est gage d'un renforcement de l'offre de santé de proximité au profit d'une réduction des passages aux urgences.

En outre, dans le souci de renforcer la cohérence d'action des pouvoirs publics, les services régionaux sont désormais associés aux comités ARS/URPS, au sein desquels sont présentés et analysés les projets d'installation, garantissant ainsi la qualité et la viabilité des actions soutenues.

En 2019, avec un total d'affectation estimé à **4,938 M€**, la ligne sera consommée à hauteur de 90 %, permettant la création de **40 structures de soins** : 10 centres de santé, 12 maisons de santé pluri-professionnelles et 18 cabinets de groupe. Par ailleurs, ce sont **21 professionnels de santé** qui ont bénéficié d'une aide régionale à l'installation.

Une consommation de **4,400 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action.

Programme : Soutien aux centres d'IVG

Action : Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG

Depuis le début de la mandature, la Région s'est très fortement mobilisée en faveur des femmes, mettant en place de nombreuses actions de protection et d'accompagnement des femmes les plus vulnérables. Elle a toujours eu à cœur d'œuvrer pour garantir aux femmes l'accès au droit à l'IVG, souhaitant notamment relancer la consommation effective de cette ligne budgétaire qui était chroniquement sous-exécutée sous l'ancienne mandature. Dans cet objectif, un courrier avait été adressé en 2018 aux principaux acteurs franciliens du secteur de la planification-contraception-IVG par la Vice-présidente chargée des solidarités, de la santé et de la famille afin de susciter de nouveaux projets. Depuis l'envoi de ce courrier promouvant notre dispositif d'aide aux structures de types unités fonctionnelles ou centres dédiés, couplé à un taux d'intervention régional à hauteur de 80 %, au lieu de 50 %, des dépenses subventionnables pour tous les opérateurs, les demandes n'ont cessé de croître. Toutes ont été honorées, apportant des réponses concrètes et tangibles aux besoins des femmes souhaitant recourir à l'IVG.

Ainsi, cette année, le taux réel de consommation de la ligne budgétaire « Équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG » s'inscrit à hauteur de 160 %, avec un montant d'affectation de **0,399 M€** confirmant la hausse initiée en 2018. Ce montant d'affectation a nécessité un redéploiement de crédits à hauteur de

0,149 M€ opéré depuis l'action « Établissements et services pour femmes en difficultés ». C'est ainsi une vingtaine d'échographes qui a pu être financée cette année, avec des projets emblématiques comme l'aide au renouvellement du parc des échographes du département de l'Essonne, ou encore l'aide à l'acquisition de deux échographes pour la Maternité des Lilas, en préfiguration du partenariat engagé entre cette structure et la Région.

Il est prévu de consommer **0,321 M€** en crédits de paiement sur cette action.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a réaffirmé le positionnement de la Région comme un acteur engagé, actif et solidaire des familles franciliennes et protecteur de la petite enfance, facilitateur des femmes souhaitant retourner à l'emploi et, enfin, inciteur de solutions nouvelles pour aider et former les personnels intervenant dans le secteur de la petite enfance. Une nouvelle politique régionale en matière de petite enfance a été ainsi adoptée. Celle-ci vise à soutenir des projets en investissement permettant le développement de modes de garde alternatifs et innovants : structures qui proposent des horaires atypiques, des gardes itinérantes dans les territoires ruraux ou encore un accueil spécifique des enfants en situation de handicap.

En 2019, le taux réel de consommation de la ligne « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance » s'élève à 104 %, avec un montant total d'affectation à hauteur de **1,043 M€**, qui a permis à la Région de soutenir la création de **10 structures innovantes** (micro-crèches, crèches Montessori, structures multi-accueil ...). Ce niveau de consommation d'affectation a nécessité un redéploiement de crédits depuis l'action « Fonds de résorption des déserts médicaux ».

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,500 M€** sur cette action.

Action : Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées

Il n'y a eu aucune affectation sur cette ligne en 2019, non dotée en AP au BP.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,100 M€** sur cette action.

Programme : Dispositif en faveur des personnes âgées

Action : Soutien à domicile des personnes âgées

Il n'y a eu aucune affectation sur cette ligne en 2019, non dotée en AP au BP.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,175 M€** sur cette action au titre des engagements passés.

Action : Structures d'hébergement non médicalisées

Il n'y a eu aucune affectation sur cette ligne en 2019, non dotée en AP au BP.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,063 M€** sur cette action afin de couvrir les engagements antérieurs.

Action : Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer

La ligne, non dotée en AP au BP 2019, a été intégrée au secteur du handicap.

Une dépense de **1,000 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2019 pour permettre le paiement des engagements pris antérieurement.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

Depuis le début de la mandature, les femmes et les problématiques qui les touchent constituent une priorité affirmée de la Région, saluée par l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels. Ainsi le soutien qui leur est apporté, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, est un axe fort des politiques sociales régionales. En 2017, la lutte contre les violences faites aux femmes a été choisie comme Grande cause régionale. Cette année, c'est la réinsertion des femmes à la rue qui a été érigée comme nouvelle Grande cause régionale.

En 2019, de nombreux moyens financiers ont ainsi été mobilisés pour accueillir et soutenir les Franciliennes les plus en difficulté.

Pour agir concrètement dans ce domaine dès le début de l'année, la Région a mis à la disposition de la Croix-Rouge jusqu'au 31 mars son ancien siège parisien du Boulevard des Invalides. Un centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion y a été aménagé de façon temporaire pour 50 pensionnaires, mères et enfants, en grande précarité, sortant de la maternité (soutenu financièrement par la Région en fonctionnement).

Au-delà de cette action emblématique, en 2019, plusieurs projets ont été subventionnés dans le cadre du soutien aux établissements d'hébergement, services et accueils de jour pour femmes en difficulté. Ainsi, cette année, sept opérations emblématiques ont été réalisées, à l'instar du projet « Bus des femmes » porté par la RATP pour un montant total d'affectation de **0,363 M€**.

Cette ligne a également été utilisée en 2019, via des transferts de crédits, pour abonder d'autres actions, notamment l'action « Équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG » et l'action « Actions d'innovation sociale », permettant le financement de diverses opérations en faveur des femmes ou des plus démunis, tout particulièrement la mise en œuvre des Maisons Région solidaire pour sortir les sans-abris du métro.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'établit à **0,310 M€** sur cette action.

Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Cette ligne n'a pas été dotée en AP au BP 2019. Un montant de **0,100 M€** a néanmoins été affecté sur cette action, par le biais d'un redéploiement de crédits, correspondant à la réaffectation partielle d'une subvention devenue caduque pour la création d'un centre d'hébergement d'urgence à Limeil-Brévannes porté par l'entreprise Habitats solidaires.

Il est prévu de consommer **1,300 M€** en crédits de paiement sur cette action.

Action : Gens du voyage

La consommation de crédits de paiement est estimée à **0,012 M€** au titre des engagements passés.

Action : Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés

Au titre des engagements pris antérieurement, il est prévu de consommer **0,026 M€** de crédits de paiement.

Action : Actions d'innovation sociale

La solidarité est inscrite au cœur de la démarche Région solidaire. L'innovation au bénéfice des plus fragiles est un axe fort de la politique régionale. Socialement innovants, les projets soutenus dans le cadre de ce dispositif relèvent de plusieurs thématiques : aide alimentaire, insertion professionnelle, hébergement, santé, accueil de jour, etc. Les grands acteurs de la solidarité que sont Emmaüs, la Croix Rouge, le Secours populaire français et les Restos du cœur ont été soutenus pour des actions structurantes (on peut citer à titre d'exemple l'aménagement du centre d'hébergement d'urgence « La Péniche du cœur » portée par les Restos du cœur). D'autres acteurs ont également été soutenus comme par exemple l'association Aurore pour l'aménagement de cuisines collectives dans des centres d'hébergement d'urgence.

Outre la multiplicité des actions soutenues dans le cadre de nos partenariats structurants, cette ligne a été très fortement mobilisée pour mettre en œuvre le déploiement de solutions d'hébergement à destination des sans-abri du métro francilien. Ainsi, le premier projet de maisons Région solidaire a vu le jour cette année. Dès cet hiver 2019, 120 sans-abri seront hébergés sur le site de Clichy-la-Garenne et 20 sur le site d'Issy-les-Moulineaux, dans des conditions dignes et selon un projet global de prise en charge et de réinsertion.

Pour cette action budgétaire « Actions d'innovation sociale », le niveau global d'affectation est de **5,692 M€**. Pour atteindre ce montant, elle a bénéficié d'un redéploiement de crédits à partir d'autre actions.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'établit à **1,700 M€** sur cette action.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap

Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap

Une dépense de **3,500 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2019 au titre des engagements passés.

Action : Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap

Une dépense de **3,000 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2019, afin d'honorer les engagements pris antérieurement.

Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Une dépense de **0,400 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2019 pour couvrir les engagements antérieurs.

Action : Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées

Une dépense de **0,125 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2019 pour couvrir les engagements passés.

Action : Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap

Depuis le vote du rapport « Région Île-de-France, Région solidaire » le 3 juillet 2018, le nouveau règlement d'intervention permet d'accompagner et de soutenir un plus grand nombre de situations et de répondre ainsi plus efficacement aux besoins des Franciliens en situation de handicap. Ce nouveau règlement d'intervention cible les opérations d'investissement en lien avec des projets d'établissements véritablement innovants sans considération d'âge du public accueilli et autorise également l'acquisition de matériel dans le cadre d'un projet innovant ou de recherche permettant d'apporter aux individus de nouvelles approches et de bénéficier ainsi de prises en charge de pointe.

Il permet également l'acquisition de véhicules de service à carburation propre (hybride, électrique, GPL, GNV) et/ou de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, dans la limite de deux véhicules par structures porteuses.

24 opérations ont ainsi été soutenues en 2019 dont 2 au profit de développement de projets innovants dans le domaine du handi-sport.

Cette action régionale se traduit également par le soutien aux huit MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) franciliennes, effort financier unique en France par sa nature comme par son ampleur. Il s'agit de participer aux fonds de compensation du handicap pour des adaptations de logements, des aides techniques et des appareillages.

La prévision d'affection s'élève à **6,144 M€**, soit un taux de consommation de 89 %.

Une consommation de **1,400 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2019.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
		M €		M €
931 - Formation professionnelle et apprentissage	200,310	197,670	200,310	197,783
11 - Formation professionnelle	3,574	5,008	3,574	5,008
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture <i>HP11-011</i>	3,574		3,574	
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	3,574		3,574	
113 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi		5,008		5,008
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture <i>HP113-011</i>		5,008		5,008
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture		5,008		5,008
13 - Formations sanitaires et sociales	196,736	192,662	196,736	192,775
Formations sanitaires	156,020	152,292	156,020	152,550
<i>HP13-001</i>				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires	23,848	22,413	23,848	22,671
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	129,838	127,734	129,838	127,734
Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute	2,334	2,145	2,334	2,145
<i>HP13-002</i>				
Formations sociales	40,174	39,823	40,174	39,653
<i>HP13-003</i>				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales	4,604	4,478	4,604	4,308
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	35,570	35,345	35,570	35,345
Mesures diverses	0,142	0,107	0,142	0,132
<i>PR13-003</i>				
Mesures diverses	0,142	0,107	0,142	0,132
Fonds régional d'aide sociale	0,400	0,440	0,400	0,440
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	0,200	0,294	0,200	0,294
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	0,200	0,146	0,200	0,146

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
934 - Santé et Action sociale	9,001	8,014	9,001	7,136
40 - Services communs	0,705	0,705	0,705	0,700
Observatoires et organismes consultatifs	0,705	0,705	0,705	0,700
<i>HP40-004</i>				
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,015	0,015	0,015	0,010
Observatoire régional de la santé	0,690	0,690	0,690	0,690
41 - Santé	5,141	4,526	5,141	4,286
Prévention et éducation à la santé	4,941	4,326	4,941	4,086
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	2,881	2,881	2,881	2,881
Prévention santé - Jeunes	0,450	0,791	0,450	0,700
Aide à la mutuelle des étudiants	0,740	0,050	0,740	0,110
Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins	0,420	0,191	0,420	0,100
Développement régional de l'e-santé	0,100	0,118	0,100	0,045
Région solidaire en santé	0,050	0,080	0,050	0,050
Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG	0,300	0,215	0,300	0,200
Transport aérien d'urgence	0,200	0,200	0,200	0,200
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en île de France	0,200	0,200	0,200	0,200
42 - Action sociale	3,155	2,783	3,155	2,150
Dispositif en faveur de la petite enfance		0,125		
<i>HP42-001</i>				
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance		0,125		
Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	3,155	2,658	3,155	2,150
<i>HP42-003</i>				
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	3,155	2,658	3,155	2,150
TOTAL	209,311	205,684	209,311	204,919
HP	209,239	205,612	209,239	204,847
PR	0,072	0,072	0,072	0,072

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

931 - Formation professionnelle et apprentissage

11 - Formation professionnelle

Programme : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture

113 - Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi

Programme : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture

Action : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture

L'année 2019 est marquée par les dotations complémentaires du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) de 1,084 M€ permettant de financer la formation de 178 demandeurs d'emploi supplémentaires à compter de la rentrée de septembre 2019. Le partenariat avec Pôle Emploi se poursuit avec un maintien du financement de 1,500 M€ pour assurer la gratuité des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture. Dans un souci de simplification, la subvention Pôle emploi est entièrement affectée à ce dispositif. Afin d'intégrer ces dispositifs, un budget supplémentaire de 1,584 M€ a été adopté en mai.

Le montant des affectations prévues s'élève à **5,008 M€** pour le financement de 843 places de formation. Il est prévu une consommation en crédits de paiement équivalente, soit une sous-exécution de 0,150 M€ au titre du service public régional de la formation professionnelle (SPRF).

13 - Formations sanitaires et sociales

Programme : Formations sanitaires

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires

Le nombre de boursiers a augmenté de + 1,8 % sur les deux rentrées de septembre 2018 et janvier 2019 portant le nombre de boursiers à 7 612 pour ce seul secteur.

Pour la rentrée de septembre 2019, l'instruction est encore en cours. Mais d'ores et déjà, pour les deux secteurs le nombre de dossiers déposés est en très forte augmentation (+ 12 %) par rapport à la rentrée de septembre 2018.

Il convient de noter que les formations nouvellement intégrées dans Parcoursup (infirmier et les formations sociales supérieures) ont connu un immense succès à la rentrée 2019. Des effectifs supplémentaires sont entrés en formation permettant de leur donner un nouvel élan. Cette forte augmentation des effectifs a très probablement un impact sur le nombre de boursiers.

Par ailleurs, afin de soutenir les étudiants ultra-marins, la Région a autorisé le cumul de l'aide spécifique, versée par l'Etat (LADOM), et de la bourse régionale.

40 bacheliers mention très bien inscrits en formation sanitaire ont également bénéficié de l'aide au mérite régionale, soit 0,067 M€.

Pour le sanitaire, les affectations globales s'élèvent à **22,413 M€** et sont inférieures au BP 2019 de 1,435 M€.

Les prévisions de consommation de crédits de paiement s'élèvent à **22,671 M€**, soit un taux de consommation de plus de 95 %.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire

Les crédits de cette action servent au versement de la subvention globale de fonctionnement annuelle. En 2019, la subvention a permis d'assurer l'équilibre des budgets des centres de formation pour financer la formation de 25 072 élèves et étudiants.

Ces crédits assurent le financement des 48 centres de formation paramédicale et maïeutique dispensant 156 formations réparties sur tout le territoire francilien. Les subventions versées par la Région ont indirectement financé la formation de 19 365 étudiants.

La prévision de consommation de crédits de paiement est égale à la prévision d'affectation d'autorisations d'engagement puisqu'il s'agit d'une subvention annuelle pour financer l'exploitation courante des instituts de formation. Cette prévision est de **127,734 M€** et représente un taux d'affectation de 98 % par rapport aux crédits ouverts au BP 2019. Les dialogues de gestion menés avec les centres de formation ont permis d'ajuster au mieux le financement régional à la situation et aux besoins de chaque institut (excédents, déficits, taux d'encadrement ...).

Un montant de 0,309 M€ a été consacré au financement de la dynamique de la dépense de personnel. Ont été compensés par l'Etat 0,363 M€ de crédits consacrés au financement de la 4^{ème} année d'études en masso-kinésithérapie suite à l'intégration dans le processus LMD.

Par ailleurs, l'absence de clarification et de compensation sur la compétence du financement de l'investissement dans les centres de formations sanitaires depuis 2004 a rendu la situation intenable. Les locaux sont vétustes et, dans certains bâtiments, la sécurité n'est plus assurée. Afin de financer les dépenses d'entretien urgentes des bâtiments, 0,177 M€ ont été consacrés au financement de ces dépenses de fonctionnement. Ces dépenses intègrent également des charges occasionnées par la relocalisation d'instituts de formation (amortissements et charges financières). Les crédits affectés ont

également permis le financement de la gratuité des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture et de couvrir au plus juste les besoins des instituts pour assurer leur fonctionnement : ajustement des dépenses de personnel pour assurer un taux d'encadrement harmonisé, la couverture des déficits mais aussi la reprise d'excédents cumulés.

Par ailleurs, la poursuite du financement des places d'ergothérapeute et de masseur-kinésithérapeute ouvertes à compter de septembre 2017 a été financée à hauteur de 0,095 M€.

Des crédits ont également été mobilisés à hauteur de 0,141 M€ pour assurer le financement de projets pluridisciplinaires de simulation en santé entre étudiants infirmiers et étudiants en médecine. Cette dépense est articulée avec une dépense en équipement afin de construire un budget global.

Action : Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute

Suite aux décrets et aux arrêtés de mai 2007, les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport.

Sur 2019, au titre de l'année scolaire 2018/2019, une enveloppe de **2,145 M€** a été affectée correspondant à l'ensemble des demandes prévisionnelles des établissements de formation qui assurent la gestion du dispositif. Cette aide régionale a permis de couvrir les indemnités de stage et le remboursement des frais de transport de 2 900 étudiants en masso-kinésithérapie et de 538 étudiants en ergothérapie.

Les mandatements à la fin de l'année 2019 sont estimés à **2,145 M€** soit un taux de consommation de 92 %.

Programme : Formations sociales

Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales

Pour les formations en travail social, la tendance est à la baisse, - 3,7 % par rapport à la rentrée de septembre 2018 portant le nombre de boursiers à 1 391.

5 bacheliers mention très bien inscrits en formation sociale ont bénéficié de l'aide au mérite régionale, soit 0,005 M€.

La prévision d'exécution 2019 en autorisations d'engagement est de **4,478 M€**.

La prévision de consommation de crédits de paiement est de **4,308 M€** soit un taux de consommation de 94 %.

Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale

En 2019, **35,345 M€** ont été affectés et devraient être mandatés. 67 formations dispensées dans 24 établissements de formation sont financées, soit 5 707 étudiants.

Les dialogues de gestion menés avec les centres de formation ont permis de définir au mieux le niveau du soutien régional afin d'assurer l'équilibre des formations concernées pour les publics éligibles à la subvention régionale, le plus souvent des étudiants en formation initiale.

Le budget est exécuté en quasi totalité.

Programme : Mesures diverses

Action : Mesures diverses

Un montant de **0,010 M€** a été affecté pour poursuivre le conventionnement avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Ile-de-France (URHAJ) pour favoriser l'hébergement des jeunes.

Afin de faire connaître les formations, les métiers et le rôle de la Région, plusieurs initiatives ont été prises tout au long de cette année. Ainsi, la somme de **0,010 M€** a été affecté pour l'organisation de la

cérémonie de remise des Trophées des formations sanitaires et sociales et **0,015 M€** ont été affectés pour la réalisation d'une vidéo qui présente le rôle de la Région.

Il est prévu de consommer 86 % de crédits de paiement soit un montant de **0,060 M€**.

Les crédits pour accompagner la mission spécifique « observation emploi-formation dans le secteur sanitaire et social » conduite par Défi Métiers ont été affectés pour un montant de **0,072 M€**. La consommation des crédits de paiement devrait être identique En 2019, l'étude portant sur la silver économie a été finalisée. Ces études visent toujours à mettre en évidence le lien emploi-formation, indispensable pour piloter le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Programme : Fonds régional d'aide sociale

Un montant de 0,440 M€ a été affecté pour le FRAS. Ces crédits permettent de soutenir les publics en formation, soit 200 bénéficiaires, notamment des femmes seules avec enfants dont la situation financière est particulièrement fragile. En prévision d'une surconsommation, des crédits supplémentaires ont été affectés par un redéploiement de crédits.

Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires

Il est prévu d'affecter un montant de **0,294 M€** d'autorisations d'engagement sur cette action qui vise le secteur sanitaire.

La consommation de crédits de paiement devrait être équivalent.

Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales

Le montant d'autorisations d'engagement s'élève à **0,146 M€** sur le secteur social et une consommation équivalente de crédits de paiement est à prévoir en 2019.

934 - Santé et Action sociale

40 - Services communs

Programme : Observatoires et organismes consultatifs

Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical

En 2019, le Conseil Consultatif du Handicap a été réuni à deux reprises. Un montant de **0,015 M€** a été affecté pour les frais de fonctionnement courants et pour l'accueil en avril pour une nuit et un jour de sept membres de la délégation bruxelloise.

La consommation en crédits de paiement devrait être de **0,010 M€** sur cette action.

Action : Observatoire régional de la santé

Département autonome de l'IAU Ile de France, devenu Institut Paris Région, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Ile de France, avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social.

Cette année encore, un nouveau programme d'études a été déployé, en lien avec l'ARS, avec un montant d'affectation de **0,690 M€**, égal à celui de 2018.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,690 M€** sur cette action.

41 - Santé

Programme : Prévention et éducation à la santé

Action : CRIPS

Les nouvelles orientations en matière de prévention santé mobilisent largement Île-de-France Prévention - santé - sida, organisme associé de la Région qui s'est engagé sur des interventions élargies en matière de prévention de la santé de jeunes.

Au cours de ces quatre dernières années, Île-de-France Prévention - santé - sida s'est particulièrement impliqué dans le plan de prévention pour la santé des jeunes élaborés en 2017, mais également en faveur de l'Agenda pour une Ile-de-France sans sida en mobilisant au-delà des frontières de l'Île-de-France à travers la « Boucle du Ruban Rouge ».

Fort de son expertise en matière d'approche des jeunes, intervenant chaque année au près de plus de 100 000 jeunes, Île-de-France Prévention - santé - sida prend pleinement part dans la formation des étudiants en santé du service sanitaire.

Le montant d'affectation pour l'année 2019 s'élève à **2,881 M€**.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **2,881 M€** sur cette action.

Action : Prévention santé - Jeunes

Depuis le début de la mandature, la prévention santé est un axe fort de la politique régionale de santé dans son volet fonctionnement, notamment en direction du public jeune (santé mentale, prévention des conduites à risque, promotion de l'hygiène de vie et santé sexuelle) et en matière de VIH-Sida. De plus, depuis 2018 la Région soutient des projets en faveur des actions de prévention et/ou dépistage liées à des programmes de recherche.

Cette année, l'intervention régionale s'est élargie à de nouveaux champs, avec l'approbation en mai 2019 d'un nouveau règlement d'intervention Région solidaire en santé, articulé autour de quatre axes, dont un axe prévention.

Comme l'an dernier, la ligne « Prévention santé-jeunes » a été très fortement sollicitée avec un taux d'intervention à hauteur de 176 %, pour un montant global d'affectation de **0,791 M€** d'une part pour des actions de prévention, sensibilisation, information et formation ; d'autre part pour des actions d'accompagnement des malades.

Sur ce montant, plus de 0,300 M€ ont été consacrés au volet VIH pour 11 actions soutenues. Outre les acteurs associatifs avec lesquels travaille habituellement la Région sur la lutte contre le VIH, la structure HF Prévention a été accompagnée cette année à hauteur de 0,065 M€ d'une part pour un projet de développement d'une intelligence artificielle en santé sexuelle et d'autre part pour une action de dépistage au sein des centres commerciaux. De même, un projet innovant de dépistage du VIH par les personnels infirmiers des services d'urgence franciliens porté par la Fondation IMEA Léon MBA a été soutenu. L'ensemble de ces projets a nécessité l'abondement de cette action budgétaire par des transferts depuis la ligne « Aide à la mutuelle des étudiants ».

Une consommation de **0,700 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action.

Action : Aide à la mutuelle des étudiants

Le doublement de l'aide au financement d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers a été une mesure phare de l'année 2017. Cette intervention a permis aux étudiants de choisir parmi plusieurs formules, avec le souci constant de diminuer les restes à charge, notamment pour les honoraires médicaux, l'optique et le dentaire.

Le dispositif a été mis en place alors que le Gouvernement s'est engagé dans la suppression du régime de sécurité sociale étudiante, diminuant très fortement la visibilité de l'offre régionale mais également son intérêt. Il a toutefois été maintenu afin d'accompagner tous les étudiants et de répondre à certains situations de fragilité, notamment pour les étudiants ne pouvant pas être couverts par le régime

complémentaire de leurs parents.

Afin de couvrir les adhésions de l'année universitaire 2019-2020, le montant d'affectation sur l'année 2019 s'élève à **0,050 M€**.

Il est prévu de consommer **0,110 M€** en crédits de paiement sur cette ligne.

Action : Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins

Le nouvel intitulé de cette ligne budgétaire au BP 2019 a permis d'élargir les interventions de la Région et de mettre en œuvre l'un des nouveaux volets du règlement d'intervention Région solidaire en santé approuvé en mai 2019 en faveur des professionnels de santé et de l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

Plusieurs actions très innovantes ont été soutenues à ce titre, notamment un projet expérimental d'alliance entre les professionnels de santé, en application directe de l'appel à manifestation d'intérêt approuvé dans le cadre du programme Région solidaire en 2018, et plusieurs actions portées par l'association Soins aux Professionnels en Santé (SPS) pour prévenir le mal-être et la souffrance des professionnels de santé grâce à une convention de partenariat triennale conclue entre cette structure et la Région.

Cette ligne budgétaire permet également la poursuite du financement de bourses d'aide à l'installation au profit des étudiants franciliens en maïeutique et kinésithérapie, dont les besoins d'installation sont criants sur le territoire.

La consommation de la ligne en 2019 est de **0,191 M€**, ayant permis le financement de cinq actions et de quatre bourses d'installation.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'établit à **0,100 M€** sur cette action.

Action : Développement régional de l'e-santé

Afin d'offrir aux Franciliens des services de soins de qualité et de bénéficier des opportunités qu'offrent les nouvelles technologies numériques en faveur de l'accès aux soins, la Région a approuvé un nouveau dispositif d'intervention en fonctionnement dans le cadre de son règlement « Région solidaire en santé ».

Outre un accompagnement au développement de projets de télémédecine dans les territoires (en complémentarité avec le règlement d'intervention Télémédecine en investissement), la Région souhaite favoriser l'émergence de nouveaux outils numériques visant à optimiser l'intervention des professionnels de santé et, ce faisant, à améliorer les parcours de soins des patients.

Aussi, cette année, c'est un montant de **0,118 M€** qui a été affecté sur la ligne « Développement régional de l'e-santé », avec un taux de consommation de la ligne à hauteur de 118 %, notamment pour le soutien au projet de télémédecine sur le territoire du Provinois et le soutien à l'association Espace Vie pour la coordination entre les professionnels de santé en Essonne.

Il est prévu de consommer **0,045 M€** en crédits de paiement sur cette action.

Action : Région solidaire en santé

Le nouvel intitulé de cette action a permis à la Région d'intervenir sur de nouveaux axes, tout particulièrement le soutien aux grandes vulnérabilités inscrit dans le nouveau règlement Région solidaire en santé : aider les plus fragiles, intervenir sur l'après-cancer, favoriser l'information et l'accès aux soins palliatifs,etc, autant de priorités relevant du programme Région solidaire.

Dans ce cadre, la Région a soutenu l'ouverture de la Maison de l'après-cancer (Institut Rafaël), deux espaces de prise en charge des parcours de soins pour les patients atteints de cancer.

Le taux réel de consommation de cette ligne en 2019 s'élève 160 % avec un montant d'affectation à hauteur de **0,080 M€**.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **0,050 M€** sur cette action.

Action : Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG

La Région a poursuivi cette année son action de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la sexualité, de la contraception et de la lutte contre les grossesses non désirées. En particulier la Région a fortement soutenu la Fédération Ile-de France du mouvement français pour le planning familial, ainsi que la structure de prévention Espace Tête à Tête (espace de prévention des conduites à risques situé au centre commercial Rosny 2). En outre, dans le cadre de son plan « Pour une Région Ile-de-France sans sida », la Région a poursuivi le déploiement des autotests de dépistage du VIH afin de maintenir l'effort entrepris depuis ces trois dernières années en consacrant 0,050 M€ à un accord-cadre destiné à couvrir une nouvelle période de trois ans.

Ainsi sur cette ligne, c'est un montant global de **0,215 M€** qui a été affecté en 2019, soit un taux de consommation à hauteur de 72 %.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'établit à **0,200 M€** sur cette action.

Programme : Transport aérien d'urgence

Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France

Le groupement d'intérêt public Transport Sanitaire par Hélicoptère en Ile de France (TSHIF) a pour objet de gérer les missions de l'hélicoptère sanitaire dans le cadre de ses interventions sur l'ensemble du territoire d'Ile de France. Il assure notamment la prise en charge en urgence et l'accès rapide aux établissements hospitaliers des patients requérant ce service.

Le montant total affecté en 2019 est de **0,200 M€**, à la même hauteur que l'année précédente.

Il est prévu de consommer **0,200 M€** en crédits de paiement sur cette action.

42 - Action sociale

Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Le montant des affectations s'élève à **0,125 M€** sur cette action.

Aucune consommation n'est prévue en crédits de paiement.

Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

La politique de solidarité mise en place par la Région se concentre sur le soutien aux plus fragiles, notamment les familles en difficulté ou encore les jeunes. Ce fonds de solidarité, mis en place en 2016, permet la mise en œuvre de différents appels à projets thématiques annuels (aide au départ en vacances, soutien aux enfants en précarité et leur famille, soutien aux femmes en difficulté, soutien aux aidants) qui permettent de financer des actions à l'initiative d'associations qui œuvrent pour les Franciliens les plus fragiles. Ce fonds permet aussi de déployer chaque année l'aide de la Région dans le cadre du plan Grand Froid et également d'actions spécifiques estivales destinées à pallier la fermeture des centres durant l'été, ainsi que des actions soutenues dans le cadre des partenariats stratégiques avec les grands acteurs de la solidarité.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la délibération « Région solidaire » en juillet 2018, l'exécutif régional a augmenté la dotation de ce fonds en 2019, avec une enveloppe de 3,155 M€. La ligne a été consommée à hauteur de **2,658 M€**, soit un taux de consommation de plus de 84 %. Sur ce montant, plus de 0,970 M€ ont été consacrés aux appels à projets « Aide au départ en vacances », « Enfance en précarité » et « Femmes en difficulté », qui ont permis à la Région d'accompagner une soixantaine de projets.

La prévision de consommation en crédits de paiement s'élève à **2,150 M€** sur cette action.